



[Accueil du portail](#) > [Contenus et pratiques d'enseignement](#) > [Actions éducatives](#) >
[Formation du jeune citoyen](#) > [Actions éducatives pour la formation du jeune citoyen](#) >
[Solidarité et fraternité](#)

Solidarité et fraternité

Concours national « Les jeunes et la Sécurité sociale »

Dans le cadre du parcours citoyen et des programmes d'enseignement moral et civique, ce concours permet de travailler sur la notion de solidarité. Les élèves de lycée peuvent ainsi s'interroger sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités.

-
- ▶ [Description de l'action](#)
 - ▶ [Elèves concernés](#)
 - ▶ [Objectifs pédagogiques](#)
 - ▶ [Calendrier de l'édition 2019-2020](#)
 - ▶ [Retour sur les sessions précédentes](#)
-

Description de l'action

Des enjeux de société très forts ré-interrogent la pédagogie sur la solidarité et le vouloir « vivre ensemble » :

- le besoin de repères et de sens de ce que représente la République, de ce qu'elle incarne, et de qui l'incarne ;
- le besoin d'une meilleure connaissance des services publics, de leurs finalités, de la réalité de leurs modes d'intervention et de leurs performances.

L'éducation à la citoyenneté est au cœur des enjeux de l'École. Cet apprentissage est rendu concret et vivant par la mise en œuvre du parcours citoyen. Ce parcours éducatif vise la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des actions citoyennes et favorise l'adhésion de toutes et tous aux valeurs et principes qui régissent notre vie dans des sociétés démocratiques. Il repose sur des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, des projets et actions pédagogiques portées par de grandes institutions comme la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est au cœur du principe de solidarité et de ce qu'il signifie : il s'agit d'une organisation ambitieuse de droits et devoirs entre les citoyens, qui relie les générations, les malades et les bien-portants, les familles, les actifs (employeurs, travailleurs indépendants, salariés, etc.) et les inactifs (retraités, chômeurs, etc.). Tous les Français sont en relation avec la Sécurité sociale qui les accompagne tout au long de leur vie.

Elèves concernés

Le concours s'adresse à des classes de niveau **lycée** et à des classes de **BTS**.

Ce concours peut notamment s'inscrire dans le cadre de l'enseignement des programmes d'Histoire et d'Enseignement Moral et Civique.

Il présente également un intérêt particulier pour les élèves et les étudiants pour lesquels la protection sociale est une partie importante de leur formation, figurant dans les programmes et les référentiels (voir annexe 1) :

Voie générale

- Classes de première, en particulier les enseignements de spécialité SES et Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques;
- Classes de terminale, en particulier la série ES (Economique et Sociale), par exemple pour le programme de SES ou d'histoire.

Voie technologique

- Classes de première et terminale ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social), qui abordent la protection sociale en sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- Classes de première et terminale STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) qui abordent la Sécurité sociale à travers la politique de redistribution.

Voie professionnelle

- Classes de première et terminale SPVL (Services de Proximité et de Vie Locale) et ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).
- Classes post-baccalauréat
- Classes de BTS, particulièrement les STS SP3S (Services et prestations du secteur sanitaire et social) et ESF (Economie Sociale et familiale).

Objectifs pédagogiques

Ce concours vise dans le cadre du **parcours citoyen**, en lien avec les programmes d'enseignement moral et civique à :

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités ;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la participation à des actions, la conception de supports sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui de professionnels de la Sécurité sociale.

Les projets sont évalués par deux jurys composés de représentants de la Sécurité sociale et de l'Education Nationale. Le premier jury régional départage les participants d'une même région puis les finalistes sont départagés par un jury national. Le jury veille à préserver un équilibre entre les différentes voies de formation.

Pour la première fois en 2019-2020, les classes qui le souhaitent pourront également soumettre leur projet à un vote du public.

Calendrier de l'édition 2019-2020

- **Mi-mai au 22 septembre 2019** : Possibilité de renseigner ses coordonnées au sein du **formulaire d'intérêt au concours** pour être informé de l'ouverture du serveur des inscriptions

le 23 septembre.

- **Du 23 septembre au 11 octobre (15h)** : Phase d'inscriptions
- **Du 23 septembre au 22 janvier 2020 (15h)** : Travaux des classes
- **27 janvier 2020** : Ouverture du vote du public
- **Février 2020** : Délibérations des jurys régionaux et de la commission d'harmonisation
- **6 mars 2020 (15h)** : Clôture du vote du public
- **Mi-mars 2020** : Jury national
- **Fin mars/Début avril 2020** : Cérémonie et remise des prix

Pour plus d'informations, consulter le [site officiel du concours](#) ou écrire à concours@secu-jeunes.fr

Retour sur les sessions précédentes

La seconde édition du concours, qui s'est tenue en 2017-2018, a réuni près de 3500 élèves qui ont remis 417 projets autour de quatre thématiques. Un jury national, présidé par Jean Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites a retenu au final 9 projets lauréats.

La cérémonie nationale de remise des prix pour le concours 2017-2018 s'est déroulée le 27 mars 2018 au ministère des solidarités et de la santé.

Productions d'élèves

Les productions des lauréats de la deuxième édition sont disponibles sur le site [Concours "Les jeunes et la sécurité sociale"](#)

Mis à jour le 05 juin 2019

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés